

MANITOU BF

Société Anonyme

430 rue de l'Aubinière

44150 ANCENIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2018

(12^{ème} résolution)

RSM Ouest

213 route de Rennes

BP 60277

44702 ORVAULT Cedex

Membre de la CRCC de Rennes

Deloitte & Associés

1 rue Benjamin Franklin

CS 20039

44801 SAINT HERBLAIN Cedex

Membre de la CRCC de Versailles

RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Membre de la CRCC de Rennes

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex
Membre de la CRCC de Versailles

MANITOU BF

Société Anonyme
430 rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

*Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2018
(12^{ème} résolution)*

A l'assemblée générale de MANITOU BF,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Orvault et Saint-Herblain, le 22 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Emmanuel GADRET